

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL667

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« III. – Le II de l'article L. 561-29 du code monétaire et financier est complété par un alinéa ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'erreur matérielle.